



MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

26210 MORAS-EN-VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📄 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze novembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le sept novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Armelline AUDRIEU, Mickaël DURAND (donne pouvoir à Patrice REBOULLET), Yamina KHELID, Chantal MERMET (donne pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO), Jean-Christophe ROBIN.

Absent(s) : aucun.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire renouvelle au nom de l'assemblée ses condoléances et sa solidarité auprès de Claude DESRIEUX qui a perdu son papa.

Monsieur le Maire évoque la mémoire d'André DESRIEUX, maire honoraire de Moras-en-Valloire. Il fut d'abord conseiller municipal puis adjoint de 1957 à 1983, maire de 1983 à 1989, et à nouveau conseiller municipal jusqu'en 1995.

Sous sa municipalité, Moras a connu d'importants travaux parmi lesquels l'agrandissement de l'ancienne gendarmerie, l'inauguration de la salle des fêtes, l'aménagement du bureau de Poste, du secrétariat de mairie et de la cantine, la rénovation du groupe scolaire, la construction du lotissement La fontaine des Ramus ou l'assainissement du secteur du Val d'Or.

Un engagement de 38 ans pour la commune auquel s'ajoutent ses multiples vies de tonnelier chef d'entreprise, de chef de corps des sapeurs pompiers, de secouriste auprès de la Croix-Rouge ou encore de président de l'association pour la restauration de l'église.

En hommage à André DESRIEUX et en reconnaissance de ses innombrables services rendus aux Morassiennes et Morassiens, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

A la fin de celle-ci, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et ouvre l'ordre du jour.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

Le procès-verbal de séance du 8 octobre 2019 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : acquisition d'un taille-haie, maintenance des copieurs, acompte mission ingénierie travaux mairie, menuiseries extérieures de la gendarmerie, remplacement d'un candélabre au parc, contribution incendie 2^e échéance.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Convention entre la commune et Porte de DrômArdèche pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de la compétence réseaux assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Porte de DrômArdèche est compétente en matière de traitement des eaux usées et d'assainissement non collectif. La loi d'août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévoit le transfert de la compétence assainissement collectif complète au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil communautaire du 13 juin 2019 a validé les principes de ce transfert et notamment la programmation Pluriannuel des Investissements sur la période 2020-2029.

Comme pour les stations d'épuration, il est proposé aux communes dont le réseau d'assainissement est exploité en régie au 31/12/2019, de confier les tâches d'exploitation régulières de ces réseaux aux services techniques communaux.

En effet, ce travail partenarial entre les communes et la communauté de communes permet une réactivité et une proximité pour la mise en œuvre des actions à conduire sur le terrain.

Principes de la convention proposée

Les tâches d'exploitation du réseau d'assainissement consistent notamment à :

- Surveiller le bon fonctionnement des ouvrages
- Assurer l'entretien des réseaux et des déversoirs d'orage
- Assurer l'entretien du/des postes de relevage (sauf s'il existe un contrat de prestation de service ou de Délégation de Service Public)
- Informer la communauté de communes des dysfonctionnements
- D'une manière générale réaliser l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement

La Communauté de communes remboursera à la commune les heures passées par les agents concernant ces tâches d'exploitation.

Pour cela, une convention de mise à disposition du personnel communal est proposée entre la Commune et la Communauté de communes. La durée de la convention est de 3 ans (2020 - 2022).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Premières réflexions sur le projet cœur de village – Hauts des Ramus

Monsieur le Maire rappelle la démarche en cours pour ce projet de petits logements adaptés à des personnes âgées et des jeunes couples, à proximité du parc sur du foncier communal.

Avec l'aide de la communauté de communes, un relevé topographique du site (et des arbres) a été effectué.

Deux propositions de partenariat ont été reçues : la première du groupe Pierreval souhaitant s'associer avec un bailleur, la seconde d'Habitat Dauphinois associé au cabinet d'architecture EAD.

Monsieur le Maire présente ces premières esquisses de réflexions.

L'assemblée souligne l'importance de conserver en écrin un espace arboré - notamment en entrée sud - Place du 19 mars 1962 - afin de mettre en valeur les futurs logements, de soigner les connexions piétonnes vers le parc et le village, d'éviter la juxtaposition linéaire de lots individuels et de positionner l'espace loisirs (pumptrack) à proximité du terrain multisports plutôt qu'au cœur de l'habitat.

Toutes ces remarques seront intégrées lors des prochaines étapes, ce dossier n'étant qu'à son commencement.

5. Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic préalable au Plan Climat Air Energie Territorial élaboré par la communauté de communes Porte de DrômArdèche. Ce document est une obligation pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Deux réunions publiques se sont déjà déroulées à Manthes et Andance afin de recenser les attentes des habitants dans cette démarche. Les questions de facture énergétique (logements et déplacements), de santé, d'économie circulaire, d'emplois locaux, de déchets, d'espaces forestiers ont notamment été abordées. Un certain nombre d'actions sont aussi déjà initiées sur le territoire (covoiturage, bornes électriques, aides à la rénovation de l'habitat, co-working, circuits courts...)

Outre le changement nécessaire des pratiques, Monsieur le Maire rappelle que les climatologues s'accordent à dire que la reforestation serait une des clefs du lutte contre le réchauffement climatique. Rien n'est plus efficace qu'un arbre pour absorber du carbone. Il suggère qu'une délibération soit travaillée, comme l'ont déjà fait d'autres communes, afin qu'à l'échelle locale, la commune s'oblige à replanter au moins un arbre pour tout arbre coupé sur son domaine. Il s'agit aussi d'en finir avec les coupes rases et taillis sous futaie, en forêt publique comme privée, qui abiment les sols et empêchent toute repousse de qualité en plus de leur impact dans le paysage. La futaie irrégulière, seule garante d'une gestion durable, d'une valorisation du bois et préservant l'avenir de nos forêts, doit être généralisée rapidement.

Accord de principe sur cette proposition à travailler.

6. Application de covoiturage domicile-travail

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'engagement de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche dans la mise en place d'une application en faveur du covoiturage domicile-travail.

De plus en plus de personnes ont recours au covoiturage. Economique, sympathique et écologique, cette pratique est pourtant trop peu utilisée pour les trajets courts comme celui du « domicile - travail ».

En Porte de DrômArdèche, les trajets quotidiens se font dans la majorité des cas individuellement et en voiture, avec des axes routiers et des parkings parfois saturés.

Conscients qu'il est difficile de se déplacer autrement sur un territoire rural, les élus ont souhaité favoriser les trajets à plusieurs en s'associant à KLAXIT, l'application n°1 du covoiturage « domicile - travail ».

KLAXIT est une application simple, accessible depuis un smartphone, avec une mise en réseau des actifs salariés et habitant du territoire. Elle est disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play.

Les trajets sont en partie financés par la communauté de communes et par les entreprises au titre de leur politique sociale en faveur des salariés.

Pour le conducteur, 2€ par passager sont garantis (+0,10cts/km au-delà de 40 km). Pour le passager, le dispositif est gratuit jusqu'à la fin de l'année 2019 puis sera d'un euro seulement par trajet.

7. Dossiers travaux en cours et questions diverses

Travaux « maison quarrée » : Monsieur le Maire montre quelques photographies d'avancement des travaux de rénovation dans le bâtiment qui accueillait La Poste et dans la cour Pierre Davity. Les arcades murées viennent d'être réouvertes pour mettre en valeur le site.

Voirie : Des arbres ont été élagués pendant les congés de la Toussaint (Cour de l'école, Rue des terreaux, monument aux morts, Place Achard...)

Ecole : Retour est fait séance sur le dernier conseil d'école qui s'est très bien déroulé.

Quelques dates à venir :

- Visite patrimoniale des travaux de la maison quarrée le 13 novembre.
- Réunion équipe bibliothèque le 13 novembre.
- CS SIRCTOM à Erôme le 14 novembre.
- Réunion de chantier le 15 novembre.
- Randonnée Ecolline le 17 novembre.
- Congrès des maires de France les 20 et 21 novembre.
- Rencontre pour téléphonie mobile le 22 novembre.
- Apéritif dinatoire Arbos et Confrérie à l'Auberge du Moulin le 26 novembre.
- Visite sénatoriale le 28 novembre.
- Réunion du CCAS le 29 novembre.
- Repas des aînés le 30 novembre.
- Réunion bilan forum des associations le 3 décembre.
- Retraite aux flambeaux le 8 décembre (Comité des fêtes)
- Réunion CMJ le 14 décembre.
- Sainte Barbe CIS Valloire le 14 décembre.
- Spectacle de l'école le 20 décembre.
- Vœux aux Morassiens le samedi 4 janvier 2020 à 11h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 6 Décembre 2019 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.